

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°45 du 28 novembre 2008

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°9

CIRCULAIRE N° 0-71723-2008/DEF/DPMM/SRM/BM

relative à l'affectation de personnel dans les centres d'information et de recrutement des forces armées marine.

Du 7 octobre 2008

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *service d'information sur les carrières de la marine.*

CIRCULAIRE N° 0-71723-2008/DEF/DPMM/SRM/BM relative à l'affectation de personnel dans les centres d'information et de recrutement des forces armées marine.

Du 7 octobre 2008

NOR D E F B 0 8 5 2 5 9 2 C

Références :

Instruction n° 90/DEF/DPMM/2/SG du 4 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 186. ; BOEM 324.2.1) modifiée.

Instruction n° 91/DEF/DPMM/2/SG du 13 septembre 2007 (BOC N° 29 du 23 novembre 2007, texte 28. ; BOEM 324.2.2) modifiée.

Pièce(s) Jointe(s) :

Quatre annexes.

Texte abrogé :

Circulaire n° 694/DEF/DPMM/SICM/BM du 12 octobre 2005 (BOC, 2005, p. 8268. ; BOEM 324.2.5).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 324.2.5

Référence de publication : BOC N°45 du 28 novembre 2008, texte 9.

1. Les affectations de personnel officier marinier dans les centres d'information et de recrutement des forces armées marine (CIRFA marine) comprennent les postes suivants :

- chef d'un bureau local ;
- orienteur dans un bureau local ;
- orienteur référent réserve.

Les postes en CIRFA marine sont normalement tenus par des officiers marins titulaires du brevet supérieur (BS) ou du brevet supérieur technique (BST). La répartition géographique des CIRFA marine fait l'objet de l'annexe I.

2. Le personnel affecté en CIRFA marine a pour vocation de suivre un cursus qui le mènera à des aptitudes aux techniques d'entretien, à la communication et à la négociation. Le certificat orientations - relations publiques (C.ORELAPUBL) est attribué, sur proposition du commandant, aux orienteurs après deux ans d'expérience en CIRFA marine.

3. Dès que paraît une recherche de candidature par le service de recrutement de la marine (SRM), le personnel officier marinier volontaire pour servir dans un CIRFA marine doit :

- exprimer les desiderata correspondant à son volontariat (des desiderata multiples ou géographiquement indifférents sont souhaités) ⁽¹⁾ ;

- adresser une lettre de motivation, manuscrite et une photographie d'identité récente en tenue militaire ;
- faire l'objet, de la part de sa formation, d'un message de candidature conformément au modèle de message joint en annexe II ;
- faire l'objet, de la part de sa formation, d'une fiche (annexe III) adressée au SRM. Les six dernières colonnes de celle-ci (appréciations sur les candidats) doivent être remplies conformément aux indications de l'annexe IV.

4. La sélection des candidats est réalisée par le service de recrutement de la marine (SRM) qui étudie les dossiers puis convoque le candidat pressenti pour un poste.

Peuvent être écartés de la sélection :

- le personnel non titulaire du BS ou BST de sa spécialité (2) ;
- le personnel n'ayant pas effectué une affectation de trois ans après l'obtention du BS ou BST ;
- les marins n'ayant pas d'expérience significative en unité embarquée ou opérationnelle ;
- les candidats dont les dossiers font apparaître des sanctions disciplinaires ou professionnelles.

Après évaluation des dossiers, un candidat est convoqué afin de subir une évaluation au service local de psychologie appliquée (SLPA) de Paris (l'unité d'affectation établira une demande d'avis SLPA dès réception du message de convocation) et un entretien de motivation auprès du SRM. Si le candidat correspond au profil recherché, celui-ci se verra muté pour le CIRFA marine après accord de la direction du personnel militaire de la marine et des différentes autorités gestionnaires d'emploi (AGE). S'il n'y correspond pas (3), un autre candidat sera convoqué.

5. Aucun certificat particulier n'est exigé des officiers mariniers volontaires, mais ils doivent avoir le goût du contact humain en prévision des nombreuses relations qu'ils auront à nouer avec les autorités locales, les établissements d'enseignement, les associations diverses, les familles, les jeunes.

Il leur est également demandé un certain nombre de qualités particulières : excellente présentation, expression verbale aisée, dynamisme, psychologie...

En prévision de nombreux déplacements dans leur zone de responsabilité, ils doivent être en bonne forme physique et titulaires du permis de conduire (véhicule léger : VL).

Ils seront enfin tenus d'habiter la ville d'implantation de leur CIRFA marine, ou sa proximité très immédiate (dans un rayon de 50 km autour de la ville d'implantation).

Conformément à l'annexe I de l'instruction de référence b), le personnel retenu pour servir en CIRFA marine est placé d'office au tour différé de départ outre-mer.

6. La circulaire n° 694/DEF/DPMM/SICM/BM du 12 octobre 2005, relative à l'affectation de personnel dans les secteurs régionaux et bureaux locaux du service d'information sur les carrières de la marine, est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral,
directeur du personnel militaire de la marine,*

Benoit CHOMEL DE JARNIEU.

(1) Pour le personnel ayant un dossier individuel de préparation au plan annuel de mutation (DIPP) en cours, il n'est pas obligatoire d'utiliser une ligne de desiderata pour exprimer son volontariat. Celui-ci pourra apparaître dans la case des desiderata particuliers. L'intéressé pourra ainsi conserver les desiderata apparaissant sur son DIPP.

(2) Certaines exceptions peuvent être faites si le candidat a une forte expérience ou des qualifications qui peuvent être valorisantes pour le recrutement.

(3) Si le candidat ne correspond pas au profil recherché, un message lui sera adressé via l'adresse mail intramar donnée dans le message de candidature (modèle en annexe II). Les critères l'ayant exclu ne seront pas évoqués du fait de leur confidentialité.

ANNEXE I.
**RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CENTRES D'INFORMATION ET DE RECRUTEMENT
DES FORCES ARMÉES MARINE.**

SRM, 15, rue de Laborde, BP 25, 00300 Armées.

Tél. 01.53.42.82.21, poste 28.302.

SRM Île-de-France.

CIRFA marine Nogent-sur-Marne (1).

CIRFA marine Paris.

CIRFA marine Pontoise.

CIRFA marine Massy (2).

CIRFA marine Orléans.

CIRFA marine Tours.

SRM Nord.

CIRFA marine Amiens.

CIRFA marine Lille.

CIRFA marine Rouen.

CIRFA marine Caen.

SRM Est.

CIRFA marine Besançon.

CIRFA marine Metz.

CIRFA marine Nancy.

CIRFA marine Reims.

CIRFA marine Strasbourg.

SRM Centre.

CIRFA marine Dijon.

CIRFA marine Clermont-Ferrand.

CIRFA marine Lyon.

CIRFA marine Grenoble.

SRM Ouest.

CIRFA marine Brest.

CIRFA marine Lorient.

CIRFA marine Nantes.

CIRFA marine Rennes.

CIRFA marine Saint-Brieuc.

SRM Sud-Est.

CIRFA marine Ajaccio.

CIRFA marine Béziers.

CIRFA marine Marseille.

CIRFA marine Nice.

CIRFA marine Toulon.

SRM Sud-Ouest.

CIRFA marine Bordeaux.

CIRFA marine Brive.

CIRFA marine La Rochelle.

CIRFA marine Pau.

CIRFA marine Poitiers.

CIRFA marine Toulouse.

Nota : les adresses des CIRFA marine figurent dans le carnet d'adresses postales.

(1) CIRFA marine prochainement fermé.

(2) CIRFA marine prochainement transféré à Versailles.

ANNEXE II.
**MODÈLE DE MESSAGE DE CANDIDATURE CENTRES D'INFORMATION ET DE
RECRUTEMENT DES FORCES ARMÉES MARINE.**

FM ORION
TO SERVICAMAR PARIS
INFO MARINE DIPERMIL PARIS
COMAR PARIS RH
ALFAN TOULON RH
CENTADMI TOULON
BT
MCA PERS/SG
NMR

OBJ/RECHERCHE DE CANDIDATURE - CIRFA MARINE PARIS.
REF/A/CIRCULAIRE NMR DEF/DPMM/SRM/BM DU .
B/MSG NMR NP PM SRM/BM - GNP .
TXT

PRIMO/

VOUS RENDS COMPTE QUE LE GRADE - SPÉ - NOM - PRÉNOM - MATRICULE - AFFECTATION -
DFA - EST VOLONTAIRE POUR RECEVOIR UNE AFFECTATION AU CIRFA MARINE PARIS
COMME ORIENTEUR.

SECUNDO/

AVIS DU COMMANDANT SUR LA MANIÈRE DE SERVIR DANS LE FUTUR EMPLOI :

TERTIO/

ADRESSE MAIL INTRAMAR DU CANDIDAT.

QUARTO/

DOSSIER RÉGLEMENTAIRE SUIT.

BT

ANNEXE III.
**FICHE DE VOLONTARIAT INDIVIDUEL POUR UN POSTE EN CENTRE D'INFORMATION ET DE RECRUTEMENT DES FORCES ARMÉES
MARINE.**

FICHE DE VOLONTARIAT INDIVIDUEL POUR UN POSTE EN CENTRE D'INFORMATION ET DE RECRUTEMENT DES FORCES ARMÉES MARINE.

NOMS PRÉNOMS	GRADE - SPÉCIALITÉ - MATRICULE - DFA DFL	LOCALITÉ ⁽¹⁾	FONCTION ⁽²⁾	M	P	EO	EE	S	D
				Motivation ⁽³⁾	Présentation ⁽³⁾	Expression orale ⁽³⁾	Expression écrite ⁽³⁾	Sens de l'humain ⁽³⁾	Dynamisme ⁽³⁾

Destinataire : SRM.

(1) Localité d'implantation centre d'information et de recrutement des forces armées marine figurant dans l'annexe I.

(2) Chef de CIRFA marine (CCIRFA marine), orienteur en CIRFA marine (ORIENTCIRFA marine).

(3) De 5 à 1 conformément à l'annexe IV.

ANNEXE IV.
**INDICATIONS SUR LA MANIÈRE DE REMPLIR LES SIX DERNIÈRES COLONNES DE LA
FICHE DE VOLONTARIAT.**

1. « M » MOTIVATION.

5. Candidature motivée essentiellement par l'intérêt des fonctions exercées dans un CIRFA marine.

4. Candidature motivée en partie par l'intérêt des fonctions exercées dans un CIRFA marine , mais aussi par d'autres raisons.

3. Candidature motivée plus par d'autres raisons que par l'intérêt des fonctions exercées dans un CIRFA marine.

2. Candidature motivée uniquement par des raisons personnelles. Pas d'intérêt pour les fonctions exercées dans un CIRFA marine.

1. Pas de motivation réelle décelée, candidature non réfléchie.

2. « P » PRÉSENTATION.

5. Présentation remarquable.

4. Présentation toujours soignée.

3. Présentation généralement soignée.

2. Présentation perfectible.

1. Ne s'attache pas à sa présentation.

3. « EO » EXPRESSION ORALE.

5. Expression orale très aisée.

4. Expression orale aisée.

3. Expression orale assez aisée.

2. Expression orale difficile.

1. Incapable de s'exprimer en public.

4. « EE » EXPRESSION ÉCRITE.

5. Expression écrite très aisée.

4. Expression écrite aisée.

3. Expression écrite assez aisée.

2. Expression écrite difficile.

1. Incapable de produire un document écrit.

5. « S » SENS DE L'HUMAIN.

5. Très grand sens de l'humain, s'intéresse particulièrement à l'orientation du personnel.
4. A le sens de l'humain et sait mettre le personnel en confiance.
3. Met généralement le personnel en confiance.
2. Arrive le plus souvent à obtenir le contact avec le personnel, mais sans grande aisance.
1. Éprouve trop de difficultés dans les rapports avec le personnel pour établir des rapports de confiance.

6. « D » DYNAMISME.

5. Très dynamique. Réflexion riche. Sens des réalisations pratiques. Toujours d'excellentes initiatives.
4. Dynamique et disponible. Prend généralement de bonnes initiatives.
3. Moyennement dynamique. Va rarement au-delà de ce qui lui est demandé. Difficile à intéresser.
2. Peu dynamique. Doit être stimulé.
1. Dynamisme insuffisant, se traduisant par un manque total d'initiative.